

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — — Express.
3 — 32 — — — matin, Express-Poste.
9 — — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Une partie de l'Allemagne présente aujourd'hui un spectacle qui nous afflige et nous étonne.

Une question vague, indéfinie, qui touche aux problèmes les plus délicats comme aux intérêts les plus élevés, surgit tout à coup dans le monde politique. Le gouvernement français y voit un sujet d'examen et un devoir de vigilance. Il ne se préoccupe de la situation inquiétante de l'Italie que pour la résoudre, de concert avec ses alliés et dans l'intérêt du repos de l'Europe. Est-il possible de montrer un désir plus sincère de dénouer pacifiquement les difficultés et de prévenir les complications qui résultent toujours du manque de prévoyance et de décision ?

Cependant une partie de l'Allemagne répond à cette attitude si calme par les alarmes les plus irréfléchies. Sur une simple présomption que rien ne justifie et que tout repousse, les préjugés s'éveillent, les défiances se propagent, les passions se déchaînent ; une sorte de croisade contre la France est entamée dans les chambres et dans la presse de quelques-uns des Etats de la Confédération. On l'accuse d'entretenir des ambitions qu'elle a désavouées, de préparer des conquêtes dont elle n'a pas besoin, et l'on s'efforce, par ces calomnies, d'effrayer l'Europe d'agressions imaginaires dont la pensée n'a même point existé.

Les hommes qui égarent de cette façon le patriotisme allemand se trompent de date. C'est bien d'eux que l'on peut dire qu'ils n'ont rien oublié ni rien appris. Ils se sont endormis en 1813, et ils se réveillent, après un sommeil d'un demi-siècle, avec des sentiments et des passions ensevelis dans l'histoire et qui sont un contre-sens par rapport au temps actuel ; ce sont des visionnaires qui veulent absolument défendre ce que personne ne songe à attaquer.

Si le gouvernement français n'était pas convaincu que ses actes, ses principes et le sentiment de la majorité du peuple allemand démentent les suspicions dont on voudrait le rendre l'objet, il aurait le droit d'en être blessé ; il pourrait y voir, non-seulement

une injustice, mais encore une atteinte à l'indépendance de sa politique. En effet, tout le mouvement que l'on essaie d'exciter sur le Rhin à propos d'une question qui ne menace pas l'Allemagne, mais où la France est intéressée comme puissance européenne, ne tendrait à rien moins qu'à lui contester le droit de faire sentir son influence en Europe et de défendre ses propres intérêts, même avec la plus extrême modération. C'est là une prétention qui serait blessante, si elle pouvait être sérieuse. La vie d'une grande nation comme la France n'est pas enfermée dans ses frontières ; elle se manifeste, dans le monde entier, par l'action salutaire qu'elle exerce au profit de sa puissance nationale en même temps que pour l'avantage de la civilisation. Quand une nation renonce à ce rôle, elle abdique son rang.

Ainsi donc, contester cette légitime influence qui protège partout le bon droit, ou la confondre avec les ambitions qui le menacent, c'est méconnaître également le rôle qui appartient à la France et la modération dont l'Empereur a donné tant de preuves depuis que le peuple français l'a élevé à la responsabilité du pouvoir suprême.

L'Empereur, qui a su dominer tous les préjugés, devrait s'attendre à ce qu'ils ne fussent pas invoqués contre lui. Que serait-il arrivé si, en montant sur le trône, il avait apporté les sentiments étroits et les souvenirs irrités auxquels on fait appel aujourd'hui pour le rendre suspect ? Au lieu de se faire l'allié le plus intime de l'Angleterre, comme le lui conseillaient les intérêts de la civilisation, il fût devenu son rival, comme semblaient le lui commander les rivalités séculaires des deux peuples. Au lieu d'accueillir les hommes de tous les partis, il eût repoussé avec défiance les serviteurs des anciennes dynasties. Au lieu de raffermir et de calmer l'Europe, il l'eût ébranlée, en rachetant, au prix de sa sécurité et de son indépendance, les souvenirs de 1814 et de 1815.

Si l'Empereur, cédant à de telles suggestions, avait voulu, sans raison, renouveler, dans une ère de paix et de civilisation, les guerres et les conquêtes du premier Empire, il n'eût pas été de son temps et il eût ainsi encouru le plus grand blâme

qui puisse atteindre un chef de gouvernement. On ne règne pas avec gloire quand on obéit à des rancunes et à des haines. Il n'y a de gloire véritable pour un souverain que celle qui se fonde sur l'appréciation généreuse des besoins de son pays et sur la garantie éclairée des intérêts de la société.

Nous constatons simplement ici une situation mise en lumière par tant d'actes décisifs de la politique de l'Empereur. Devant cette situation si nette et si franche, l'Europe se sentira affermie dans sa sécurité, et ceux qui veulent l'effrayer et la tromper éprouveront peut-être quelque embarras.

Quant à la France, elle ne s'est pas émue jusqu'à présent de ces vagues rumeurs et de ces attaques injustes ; elle ne rend pas toute l'Allemagne responsable de l'erreur ou de la malveillance de quelques manifestations qui répondent plutôt à de mesquins ressentiments qu'à des craintes sérieuses. Le patriotisme allemand, quand il n'est pas obscurci par des préventions, sait très-bien distinguer entre les devoirs qui l'obligent et les préjugés qui l'égarent. L'Allemagne n'a rien à craindre de nous pour son indépendance ; nous devons attendre d'elle autant de justice pour nos intentions que nous avons de sympathie pour sa nationalité : c'est en se montrant impartiale qu'elle se montrera prévoyante et qu'elle servira le mieux la cause de la paix.

La Prusse l'a compris, et elle s'est unie à l'Angleterre pour faire entendre à Vienne de bons conseils, au moment même où quelques agitateurs cherchaient à passionner et à coaliser contre nous la Confédération germanique. Cette attitude réservée du cabinet de Berlin est certainement plus avantageuse à l'Allemagne que l'emportement de ceux qui, en faisant appel aux rancunes et aux préjugés de 1813, s'exposent à irriter en France le sentiment national. Le peuple français a la susceptibilité de son humeur en même temps que la modération de sa force, et si on l'excite par la menace, on le calme par la conciliation.

REVUE POLITIQUE.

Une lettre de Vienne nous entretient d'un mé-

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Première Partie.

(Suite.)

VIII. — UN REGARD JETÉ DANS L'EDEN.

Tandis que le marquis attendait Maria avec l'impatience d'un homme qui croit avoir quelque droit d'agir en maître, celle-ci, comme on le sait, avait gravi l'escalier pour monter chez Delaunay.

Grande fut la surprise du peintre et de sa femme, à la vue de leur voisine qui, du reste, avait pris soin de se vêtir très-simplement, afin de ne pas faire un contraste choquant avec l'humble logis où elle allait se présenter.

Maria, d'ordinaire si vive et si folle, était grave et ressentait une certaine émotion. Célestine la reconnut tout de suite, et Henri courut vers l'atelier en criant :

— Papa, papa, une belle Madame !

— Pardonnez-moi de vous déranger, dit Maria.

— Du tout, Madame, vous ne me dérangez pas. Assseyez-vous donc, je vous prie.

Le fauteuil fut encore offert. Maria s'installa sur une chaise et respira.

— Nous demeurons bien haut, dit Célestine, avec un sourire cordial ; vous n'êtes pas habituée à nos cent marches.

— Elles ne m'ont pas semblé si nombreuses ; j'avais hâte de vous voir.

— Vous êtes vraiment trop bonne ; je ne sais pour quoi....

— Ah ! permettez-moi d'être reconnaissante. Vous m'avez témoigné tant d'obligeance !

— N'est-ce que cela ? J'ai rempli un devoir.

— Vous voulez bien appeler ainsi un empressement des plus touchants. N'essayez pas d'amoindrir ce que vous avez fait, Madame.

— Vraiment, vous me rendez confuse, dit M^{me} Delaunay, presque embarrassée en effet de ce qu'elle entendait, et un peu mal à l'aise en face d'une femme de réputation équivoque.

La présence de Stéphane fut une diversion utile. L'artiste s'était empressé de réparer le désordre de son costume de travail ; il avait noué une cravate, passé un paletot, et il sortit de l'atelier avec Henri qui s'attachait à lui.

M^{me} de Rochemore se leva, en souriant à Henri, qui vint à plusieurs reprises toucher du bout du doigt la robe de soie de la brillante voisine.

— Mon ami, dit Célestine, Madame est la personne à laquelle j'ai donné quelques soins la nuit dernière ; je suis confuse de ses remerciements.

— Ah ! ce n'était pas la peine, Madame, dit vivement Stéphane. Ici bas on se doit aide et assistance....

Ce fut tout ce qu'il trouva : jamais il n'avait aperçu Maria, et il était demeuré ébloui devant elle. Maria jugea tout de suite qu'il serait moins réservé que Célestine. Elle reprit ainsi :

— Vous êtes tous deux d'une bonté rare ; puisque vous repoussez mes remerciements, je ne vous en adresserai plus. Et cependant, sans vous, madame, je serais peut-être bien malade ; à l'heure qu'il est. Mais n'en parlons pas. Permettez-moi d'embrasser votre charmant enfant. Comment vous appelez-vous, mon ami ?

— Je m'appelle Henri Delaunay, répondit le petit homme en grossissant sa voix.

Maria le prit par sa tête bouclée et l'inonda de baisers. L'impétuosité de son cœur éclatait dans tous ses mouvements. Le peintre la suivait d'un regard vague.

— Monsieur Henri, aimez-vous les polichinelles ?

L'enfant hésita.

— Réponds donc, dit Stéphane.

— Oui, Madame, j'aime bien les polichinelles.... et aussi les *bonhommes* de plomb.

— Ah ! les soldats !... je m'en souviendrai.

— Je vous en prie, Madame... dit vivement Célestine.

moire rédigé par la chancellerie autrichienne et destiné à être communiqué à tous les cabinets européens. L'Autriche y exposerait les motifs qui la déterminent à maintenir dans tous les cas les traités existants.

Les nouvelles de Milan continuent à nous entretenir des armements considérables de l'Autriche; l'agitation continue dans le royaume lombardo-venitien, et, si nous en croyons une correspondance particulière, elle aurait un caractère plus grave qu'en 1848, en ce sens que la population tout entière y prendrait part.

L'émigration pour le Piémont se ferait également sur une grande échelle, et le corps de musique de la ville de Parme se serait rendu en masse sur le territoire piémontais.

Les arrestations continuaient à Milan, et l'on citait comme un fait caractéristique que des femmes, parmi lesquelles on cite la veuve de Luccano Manara, l'un des principaux amnistiés, auraient été incarcérées.

En Piémont, les enrôlements continuent, et la *Gazette officielle* enregistre, dans son numéro du 12 mars, le nombre des engagés volontaires inscrits jusqu'au 10 de ce mois: ce nombre s'élevait à cette époque à 2,365, appartenant au royaume Lombardo-Vénitien, aux duchés de Parme et de Plaisance, de Modène, de Toscane, à la Romagne, à la Hongrie, à la Suisse, à la Sicile et à la Corse.

Ajoutons, pour terminer la série de nos renseignements de la journée, qu'une lettre de Berlin, en date du 12 mars, adressée à la *Nouvelle Gazette du Hanovre*, insiste de nouveau sur la mission de lord Cowley qui, suivant elle, aurait complètement réussi.

« Nous répétons, dit cette correspondance, que tous les bruits de non-réussite de cette mission continuent à être regardés ici comme dénués de tout fondement. Dans nos cercles les mieux informés, on assure d'une manière toute péremptoire que la situation n'a pas pris une couleur défavorable dans ces derniers jours. »

D'un autre côté, une correspondance adressée de Paris au *Nord* prétend qu'en quittant Vienne, lord Cowley aurait prononcé ces paroles: « Je ne retourne pas à Londres et à Paris sans espoir de réussir. »

Nous avons parlé du rôle provocateur que le royaume de Hanovre continue de jouer dans les grandes questions européennes; dans sa séance du 12 mars, la seconde chambre de cet Etat a voté, sur la proposition du gouvernement, un crédit de un million de thalers, pour parer aux dépenses nécessitées par les préparatifs militaires.

Nos correspondances d'Espagne annoncent que le roi a accepté le titre de protecteur de l'entreprise du canal maritime de Suez.

Nous sommes d'autant mieux disposés à nous associer aux sages réflexions du *Moniteur*, que nous signalions nous-mêmes, hier encore, les tentatives d'agitation faites dans une partie de la Confédération germanique, dans le but évident d'égarer l'opinion publique de l'autre côté du Rhin. Ainsi que le dit très-bien le *Moniteur*, les souvenirs de 1813 que l'on évoque sont loin de nous et forment un contre-sens ridicule avec l'époque actuelle.

Nous comprenons la conduite de l'Autriche en cette circonstance: elle continue sa politique traditionnelle, mais il reste à savoir si son plan de campagne sera couronné de succès. On l'a déjà vu, et le *Moniteur* le constate aujourd'hui, la Prusse a compris que l'Allemagne n'avait rien à craindre de la France pour son indépendance, et cette attitude réservée et pleine de sagesse du cabinet de Berlin aura sans nul doute pour effet de déjouer les manœuvres de l'Autriche.

C'est ce qui est déjà arrivé lors de l'interdiction de l'exportation des chevaux en dehors de la Confédération germanique. Cette mesure, disons nettement le mot, cette manifestation qui répondait plutôt à des ressentiments mesquins qu'à des craintes sérieuses, suscitée par le cabinet de l'Autriche, a complètement tourné contre lui.

L'exportation des chevaux a été interdite en effet, mais dans l'étendue du Zollverein. Or, l'Autriche ne faisant pas partie de l'union douanière allemande, ne pourrait pas plus que nous recruter sa cavalerie sur ce territoire, dont elle prétendait n'interdire l'accès qu'à la France.

Nous espérons que les conseils donnés par le *Moniteur* à l'Allemagne seront entendus et que l'Autriche, en ce qui la concerne, en fera son profit. Les principaux organes de la presse prussienne l'ont invitée déjà à changer d'attitude, et, aujourd'hui encore, la *Gazette universelle allemande*, après avoir examiné les probabilités diverses qui s'attachent à la mission de lord Cowley, adresse l'admonestation suivante au cabinet de Vienne:

« Que l'Autriche y fasse bien attention néanmoins, et qu'elle ne persiste pas trop dans son entêtement à repousser rudement des propositions que l'opinion publique en Europe a sanctionnées, elle se figure peut-être avoir cette dernière pour elle contre la France. Qu'elle se détrompe, car ce n'est pas par sympathie pour elle que Londres et Berlin ont employé leur influence à arrêter les projets de guerre de la France. C'est bien plutôt pour écarter de l'Europe et de l'Allemagne un danger imminent. Aussi, ce que l'Autriche a de mieux à faire, c'est de rompre avec sa politique passée et de la sacrifier à la sécurité générale; agir autrement serait s'attirer l'inimitié de ceux qui, jusqu'à ce jour, s'étaient posés en médiateurs. »

Ajoutons encore, que la note si modérée du *Moniteur* confirme les espérances pacifiques et permet, par conséquent, de regarder comme inexacts les assertions relatives à l'insuccès de la mission de lord Cowley.

Une vive altercation paraît s'être élevée entre M. de Bismark-Schœnhausen, ambassadeur prussien près la Diète, et le comte de Reichberg, ministre autrichien, président de cette assemblée. Quels qu'aient été les premiers motifs de la scission qui s'est produite entre ces deux hommes d'Etat, il semble résulter de l'ensemble des choses que la question de paix ou de guerre en formerait le principal motif.

M. de Bismark, tout en déclarant que la Prusse ne voulait pas se soustraire à l'obligation de défendre les intérêts de l'Allemagne à l'heure du danger, aurait fait ressortir combien était injustifiable la conduite du cabinet de Vienne, qui s'efforçait de

provoquer la guerre en invitant l'Allemagne à prendre des mesures agressives. Cette manière de voir avait été vivement combattue par le ministre autrichien, et il en serait résulté un désaccord public et éclatant.

Nous avons parlé du mouvement d'émigration vers le Piémont qui se produit dans la Lombardie et dans les petits Etats italiens. Le gouvernement du duché de Modène et de Reggio vient de prendre une mesure destinée à arrêter ce mouvement qui prenait de très-grandes proportions.

Ce document ne nous paraît pas de nature à atteindre le but que se propose le gouvernement modenais, et nous signalerons particulièrement à nos lecteurs l'article 3 qui dispose: « que les nationaux absents du duché et qui pourront prouver catégoriquement avoir été retenus par des intérêts privés » et non par des desseins coupables seront assujettis uniquement à des peines correctionnelles.

Nous croyons que peu de citoyens seront sensibles à cette preuve de bonté toute paternelle et qu'innocents ou coupables ils préféreront s'abstenir de la faveur unique qui leur est réservée par le gouvernement modenais.

Le mouvement d'émigration a gagné également Venise. Il résulte des nouvelles reçues de Gênes que l'on attendait dans les ports du Piémont l'arrivée de plusieurs corps de volontaires venant par la voie de mer. C'est le général Cialdini qui serait chargé de l'organisation des divisions de volontaires. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

On a généralement remarqué depuis quelques jours qu'en dehors des feuilles allemandes inféodées à l'Autriche, tous les organes de la presse prussienne et des autres Etats du nord ont opéré un mouvement de conversion qui est loin d'être favorable à la cour de Vienne. Celle-ci, en retour, est obligée de modifier ses manœuvres, et il n'est pas sans intérêt de la voir retirer ou ajourner plusieurs articles du programme qu'elle espérait naguère faire adopter d'emblée par la diète de Francfort. De ce nombre se trouve celui concernant la déclaration de solidarité de la Confédération germanique avec la cause de l'Autriche en Italie.

On assurait à Berlin, le 12, que l'ambassadeur de Russie, le baron de Budberg, a communiqué au ministère des affaires étrangères de Prusse, une dépêche du prince Gortschakoff, dans laquelle celui-ci se prononce dans un sens pacifique et promettrait d'appuyer les démarches faites jusqu'ici par la Prusse et l'Angleterre en vue d'un arrangement. Le cabinet russe reconnaît la nécessité du maintien des traités européens, mais il conseille de réviser les traités particuliers de l'Autriche avec les petits Etats Italiens. On attribue des motifs analogues au voyage du prince Souwarow à Paris. « La France, ajoutent les organes de l'opinion de Berlin, ayant manifesté ouvertement ses intentions pacifiques par la dernière note du *Moniteur*, c'est à l'Autriche de tenir compte à son tour de l'opinion publique de l'Europe et de ne pas persister trop opiniâtrement dans ses prétentions exagérées. » — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 13 mars. — M. Preston, nommé ministre des Etats-Unis près notre cour, a été présenté hier

Sans paraître avoir entendu, Maria fit une question plus directe, et s'adressant à l'artiste:

— On m'a beaucoup parlé de vous, Monsieur Delaunay.

— Vous êtes trop bonne, car jusqu'ici...

Célestine lui fit signe de ne pas se plaindre. Mais Maria avait saisi au vol la réplique.

— Jusqu'ici, n'est-ce pas? l'on ne vous a guère rendu justice. Cela ne me surprend pas. Vous êtes sans doute trop modeste.

— Nous ne nous plaignons pas de notre sort, dit M^{me} Delaunay. Contentement passe richesse.

— C'est juste. Je vous parle avec sincérité, j'envie cette simplicité, ce calme, cet intérieur uni. L'existence dans ces conditions doit être bien douce.

— Elle l'est réellement; nous nous le répétons souvent, mon mari et moi. Veux-tu te taire, Henri, et ne pas trahir ainsi la manche de Madame.

— Laissez-le faire. Quel amour d'enfant.

Célestine sourit légèrement, à cette exclamation qui sentait un peu son terroir.

Mais Maria, qui avait sa visée, ajouta:

— Vous n'avez qu'à persévérer, Monsieur Delaunay; vous êtes dans les conditions de travail qui déterminent le succès.

Et comme Stéphane se récriait sur son indulgence:

— J'espère que vous m'admettez à voir vos ouvrages.

— Très-volontiers; mais je n'ai presque rien ici.

Il l'introduisit dans l'atelier où Célestine et Henri les suivirent.

— Comment! Vous n'avez rien?... s'écria M^{me} de Rochemore avec un enthousiasme trop subit pour n'être pas un peu exagéré: quel nom donnerez-vous à ces deux toiles parfaitement achevées?

— Ah! je conviens qu'elles ne sont pas trop mal, et cependant elles n'ont pas été remarquées au Salon.

— Que voulez-vous? au Salon comme au Bois, on va regarder des toilettes plutôt que des tableaux et des arbres.

— C'est diablement vrai, ma foi!

— Ce sont des scènes de *Jocelyn*, n'est-ce pas? demanda Maria.

— Vous les reconnaissez!

— Qui n'a pas lu *Jocelyn*?... C'est le poème des femmes. Je ne puis dire combien vos tableaux me plaisent; si ce n'était pas une indiscretion, je vous prierais de me les céder.

— Oh! par exemple, Madame! murmura Célestine.

— Mais, dit le peintre, je ne sais pas, moi... Ça ne vaut peut-être rien, puis qu'il ne s'était pas présenté d'acquéreur.

— Ceci n'est nullement une preuve. Décidément je raffole de ces tableaux... Il me les faut.

— On frappe à la porte! dit le petit garçon.

Célestine ouvrit; c'était la femme de chambre de Maria.

— Que voulez-vous, Sophie? pourquoi me déranger?

— Madame... pardon... une visite pressée...

Maria se retourna vers Stéphane, et lui dit gracieusement:

— Sans adieu, Monsieur Delaunay; si vous voulez bien venir mes tableaux et me les descendre, vous m'obligerez.

Elle prit congé de Célestine, qui jusqu'au bout était demeurée réservée, tout en étant douce et polie; puis elle retourna chez elle où elle trouva le marquis.

— Enfin! s'écria M. de Montglars en laissant tomber les *Modes parisiennes* qu'il avait prises par désaccoutrement. Ce n'est pas malheureux!... Voilà trois heures que je vous attends.

— Dites donc quatre, afin d'exagérer un peu plus.

— Non, mais il y a bien une demi-heure.

— Ah! nous approchons de la vérité. Eh bien! quoi? êtes-vous si pressé, vous qui n'avez rien à faire?

— Rien à faire!... et mes plaisirs!

— C'est juste, dit Maria, d'un ton sérieux et pensif, vous ne sauriez venir ici que pour me parler de ce sujet....

— Il en est un autre cependant qui m'inquiète bien autrement ce matin!

— Lequel?

— Oh! mais c'est atroce. Imaginez-vous qu'un misérable s'est avisé d'écrire à la marquise une lettre anonyme pour lui révéler les bontés dont vous m'honorez.

à la Reine. Il a annoncé qu'il était chargé par le président Buchanan de donner à la Reine l'assurance de son désir d'entretenir des relations de bonne amitié avec l'Espagne, et que de plus sa conviction personnelle était que le vœu général des Etats-Unis tendait à la conservation des liens d'amitié avec les Espagnols et que l'on était dans l'intention de tout faire pour éviter la mauvaise intelligence entre les deux pays.

La Reine a répondu par des expressions flatteuses à la fois pour les Etats-Unis et pour le ministre qui les représente à sa cour.

Madrid, 14 mars. — *La Correspondancia Autographa* annonce que le Mexique a donné pleine satisfaction à l'Espagne en consentant à rétablir les traités avec cette puissance, à châtier les coupables, et à réparer les dommages causés aux Espagnols, suivant l'estimation faite par les puissances médiatrices.

Londres, 14 mars. — Suivant les dernières nouvelles du Mexique, les commandants des escadres anglaise, et française, auraient refusé de protéger Vera-Cruz contre Miramon.

Trieste, 14 mars. — M. de Lesseps, à son arrivée à Alexandrie avec les membres délégués du Conseil administratif du Canal de Suez, a été immédiatement reçu par le vice-roi. La commission va partir avec les ingénieurs et l'entrepreneur pour reconnaître la ligne des travaux de Suez à Péluze. Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

Dans la famille des graminées en général, et dans le froment en particulier, la durée de la faculté germinative dans la graine est fort courte. Pour cette dernière plante, si universellement cultivée, on a eu tant de fois l'occasion de constater ce fait, que l'on peut regarder comme positives les notions que l'on possède à cet égard. Or, cette durée connue est de 3 à 4 ans pour les blés récoltés en France ou dans l'Europe moyenne, dans une année chaude et quand la maturité a été complète. Elle peut s'élever de 6 à 7 ans pour les blés provenant du midi de l'Espagne et de l'Algérie; enfin, on a un exemple de blé ayant germé après 9 ans : c'était un blé de l'Abyssinie, mais la proportion des grains qui sont sortis n'a pas dépassé 1 ou 2 pour 100, et les plantes qui en sont venues étaient si misérables, qu'elles ont été tuées par la rouille avant d'avoir pu amener un grain à maturité.

De 3 ans à plusieurs siècles, la distance est longue à franchir, et l'esprit le plus disposé à admettre les blés provenant des Momies ne pourrait le faire qu'autant qu'il croirait rencontrer dans ces boîtes peintes les conditions les plus favorables à la bonne conservation des grains.

Ces conditions, autant qu'on les connaît encore, sont : absence d'air, absence d'humidité surabondante, et aussi d'un dessèchement trop grand; enfin température peu variable.

Cette dernière condition se trouve en général bien remplie dans les hypogées, dont la température est à peu près invariable; mais la première ne l'est jamais. Si les grains sont contenus dans un ob-

jet perméable, les vapeurs du bitume l'envahissent rapidement, et l'on sait que les matières grasses volatiles tuent les végétaux avec une grande rapidité. Si, au contraire, les grains ont été renfermés d'avance dans un vase imperméable et hermétiquement bouché, la quantité d'air que leur forme arrondie admet nécessairement autour d'eux est plus que suffisante pour produire le rancissement des matières grasses contenues dans le germe, rancissement qui entraîne toujours l'extinction de la faculté de germer.

Voilà pourquoi il ne faut pas croire que des grains de blé provenant des Momies anciennes puissent germer.

Tous les récits qu'on a faits des blés de Momies retrouvés récemment sont le produit d'illusions ou d'erreurs volontaires.

— On mande de Saint-Petersbourg le 26 février : Des rapports de Sébastopol mandent que toutes tentatives faites pour remettre à flot les grands vaisseaux de ligne coulés bas dans ce port sont restées infructueuses jusqu'ici, mais on est parvenu à remettre à flot quelques bâtiments plus petits. On a commencé maintenant à faire sauter les grands bâtiments sous l'eau pour les extraire par fragments. Bien que quelques habitants de Sébastopol soient revenus, la ville paraît toujours très-déserte et le commerce est tout à fait nul. La ville comptait jadis 45,000 habitants, elle en contient à peine le dixième aujourd'hui. Les cabanes en bois construites par les Français servent aujourd'hui d'habitations aux paysans. Les monuments funéraires des Français et des Anglais sont en bon état à Sébastopol et à Balaklava.

— Si le vent d'ouest qui règne sur nos côtes depuis quelques jours n'a pas occasionné de sinistre, il a eu du moins de fâcheux effets. Ainsi, à Fécamp, les violentes bourrasques et les vents d'ouest qui soufflent sur le littoral ont empêché la sortie de plusieurs navires de ce port qui comptaient prendre la mer pour se rendre sur le banc de Terre-Neuve, pour y faire la pêche de la morue.

Avant-hier, vers onze heures et demie du matin, le vent soufflait à la tempête, aussi une foule nombreuse était-elle réunie sur les deux jetées de Fécamp, pour jouir de l'admirable et effrayant spectacle de la mer en furie. Un autre motif avait aussi attiré les curieux. Une barque chalutière du port d'Honfleur, le *Joseph-Désiré*, portant le n° 16, venant de la pêche et qui voulait entrer au port, luttait avec désespoir contre le vent et les vagues furieuses qui menaçaient à chaque instant de l'engloutir. Heureusement l'ont n'eût besoin du secours de personne, et ce bateau put arriver à quai sans avarie.

A Saint-Valery, la mer, poussée mardi par un vent d'ouest violent, a monté beaucoup plus haut qu'on ne s'y attendait. Bien que la plus haute marée ne comportât que 91 degrés, les vagues ont couvert les quais et les jetées aux endroits où elles rencontraient des obstacles et se sont élevées plus haut qu'elles ne l'avaient fait à la marée précédente, qui était de 110 degrés. On n'a, du reste, aucune avarie à signaler.

Seulement, trois terre-neuviens qui avaient pris la mer lundi dernier, quoique le vent fût contraire, ont dû perdre du terrain, par suite du mauvais temps qui s'est fait sentir mardi la nuit et pendant une partie de la journée de mercredi; le vent semble maintenant vouloir gagner le nord, et, s'il y monte, les navires ne tarderont pas à sortir de la

Manche et à voyager à pleines eaux vers leur destination.

CHRONIQUE LOCALE.

Depuis dimanche et lundi, les populations des communes de Verrye, Trèves et Milly sont dans l'émoi. Trois incendies, dont deux surtout paraissent dus à la malveillance, ont eu lieu dans la forêt de Milly. On porte à 15 ou 16 hectares la superficie des bois brûlés. M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Procureur impérial, M. le Juge d'instruction et la gendarmerie se sont rendus sur les points incendiés.

Il est arrivé, mardi dernier, un malheur dans une carrière de tuffeaux, à Pocé. Le sieur D... était occupé à détacher du ciel de la cave un bloc qui menaçait; tout-à-coup un morceau de tuffeau lui est tombé sur la tête et l'a renversé. Fort heureusement D... n'était pas seul, ses camarades l'ont relevé et transporté à son domicile.

Il avait sur le corps plusieurs contusions et à la tête une plaie profonde qui donne de grandes inquiétudes.

Il résulte d'une décision du ministre de la guerre, qu'un homme marié ne peut, aux termes de la nouvelle loi sur le recrutement, remplacer, même au degré de parenté licite, pour un célibataire, un de ses parents appelé à faire partie du contingent; mais un individu marié et actuellement sous les drapeaux, a la faculté de se substituer à un parent, au degré toléré par la loi. Il contracte alors un rengagement pour toute la durée du service dont le remplacé non exonéré pourrait être tenu. Le remplaçant ou substituant peut, comme l'engagé volontaire, dans la dernière année de son congé, contracter une substitution ou un rengagement dans les formes voulues par la loi nouvelle.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, le 16 mars. — Les journaux de Constantinople, en date du 9, sont muets, mais des lettres de la même date annoncent que les Principautés danubiennes se préparent partout à la résistance, si la double nomination de Couza est rejetée par la Porte. L'ambassade anglaise se prononce hautement pour la nécessité de faire des concessions aux Roumains.

Le gouverneur de la Bosnie a écrit à Constantinople qu'il avait découvert un vaste complot, et qu'une nouvelle insurrection se rattachant au Monténégro était imminente. Le gouverneur demande des renforts.

L'armée turque d'observation du Danube est désorganisée par les désertions en masse des troupes et des réfidés surtout.

Le Trésor de la Porte est toujours dans le même état. — Havas.

BOURSE DU 15 MARS.

5 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 67 70.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 94 25.

BOURSE DU 16 MARS.

5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 67 45.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 94 00.

P. GODET, propriétaire-gérant

— Une lettre anonyme!... aujourd'hui même?
— Ce matin. Comme, Dieu merci! la marquise est confiante à l'excès et a de moi une opinion parfaite...

— Bien justifiée, n'est-ce pas?
— Elle s'est empressée de m'apporter cette lettre infernale et de me la faire lire. Vous devez penser si j'ai rassuré son esprit. Franchement, j'étais honteux de mentir avec tant d'aplomb.

— Une lettre anonyme! répétait Maria.
— Cela vous indigne, ma chère?
— Non, je n'en suis pas surprise.

— Voilà le motif qui m'amène chez vous de si bonne heure. Cherchons ensemble d'où le coup peut être parti. Avez-vous des idées?

Maria parut réfléchir.
— Aucune, répondit-elle. Je crois être sûre des gens qui étaient hier chez moi.

— C'est pourtant notre souper qu'on a clairement désigné. Et qui en eût été instruit, sinon un de ceux qui y assistaient? Or, je n'y étais connu de personne, sauf de Gournet... Et Gournet, qui, par parenthèse, faisait avec son rigorisme singulière figure parmi nous. Gournet est le plus honnête homme du monde. Notre secret ne risque rien avec lui. Vous vous taisez? n'avez-vous pas la même opinion à son sujet?

— Votre opinion est la mienne. Seulement votre M. Gournet a une figure tellement sinistre...

— Il vous a effrayée, je le conçois, avec sa barbe de

Hun. Mais tranquillisez-vous, il ne tient pas à revenir ici.

— Oh! peu m'importe, dit Maria d'un air insouciant.
— Avec tout cela, nous n'avons pas trouvé notre délateur.

— Je ne soupçonne qui que ce soit.
— Vraiment je suis très-contrarié.

— Je vous croyais de l'énergie, mon cher marquis.
— Parbleu! je n'en manque pas. Cependant je serais au regret de causer du déplaisir à ma femme.

— C'est très-bien, dit Maria en balançant sa jolie tête. Vous autres, Messieurs les dissipés, vous voulez agir à votre guise, sans autre souci que de dépenser un peu d'argent.

— Vous ne me comprenez pas, dit Félix avec humeur.
— Si fait, je vous comprends à merveille.

En disant cela, Maria avait posé sa main sur le velours de la cheminée, et du bout du doigt, elle touchait à un billet à demi-ouvert. La jalousie du marquis s'éveilla :

— Des vers galants? demanda-t-il, un billet doux?
— Non, une simple prière d'être admis ici.

— Quelque étranger, sans doute?
— Vous vous trompez, mon cher. Ce n'est pas même un prince russe...

— C'est...
— Quelle impatience! Tenez, c'est à peine si j'ai lu.

Vous voyez que je n'attache pas d'importance au billet. Félix jeta les yeux sur la lettre et s'écria d'un accent de dépit :

— Colmann! comment ce fastueux imbécille ose vous écrire?

— Que voulez-vous! il se sent soutenu par ses millions.

— Vous ne lui répondrez pas, j'imagine?
— Est-ce que je réponds jamais?

— Vous êtes délicieuse.
— Et vous.... j'en dirais trop. Mais, j'y pense, vous allez vous ranger. Vous n'oserez plus venir.

— Par exemple!
— Peut-être serait-ce prudent.

— Maria, vos paroles ressemblent à un congé.
— Nullement; mais vous aviez l'air si effrayé....

— Pour vous prouver que je ne crains rien, allons ce soir à l'Opéra.

— Comme il vous plaira... si vous y tenez.

— Si j'y tiens!... Ah! je vous aime trop!

— Et vous faites bien; car c'est drôle, mais je vous le rends.

M. de Montglars était ravi; un grain d'encens avait fait tourner sa tête légère. Maria trouva le moyen de le renvoyer le plus tôt possible. Il n'était que temps; elle prévoyait que l'ex-banquier suivrait sa lettre, et c'est ce qui eut lieu. Le petit coupé de Colmann s'arrêta à la place même, où un quart d'heure auparavant, avait stationné le tilbury de Félix.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du quatorze mars mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, et à la requête de la ville de Saumur, représentée par M. Charles Louvet, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, demeurant à Saumur, et maire de ladite ville, pour lequel domicile est élu à Saumur, en l'étude de M^e Labiche, avoué.

Notification a été faite :

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice.

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-trois février mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe par M^e Labiche, avoué près ledit Tribunal et de ladite ville de Saumur, de la copie collationnée, signée et enregistrée à Saumur, le vingt-trois février dernier, n° 99, case 4, par M. Linacier, d'un acte sous signatures privées, en date à Saumur des dix-neuf et vingt-deux janvier mil huit cent cinquante-neuf, approuvé par M. le Préfet de Maine-et-Loire, aux termes de son arrêté du onze février dernier, et enregistré le seize du même mois, ledit acte contenant vente à la ville de Saumur, sous l'acceptation de M. Duterme, adjoint au maire de ladite ville, pour cause d'alignement, par M^{me} Louise Louvet, propriétaire, veuve de M. Désiré Toché, docteur en médecine, demeurant à Saumur, et M^{me} Marie Couléon, sa belle-mère, veuve de M. Michel-Jacques Toché, demeurant à Saumur, de cent seize mètres soixante-seize centimètres superficiels de terrain, situés à Saumur, faisant antérieurement partie d'une propriété dont portion a été vendue à M. Bolognesi, lesquels cent seize mètres soixante-seize centimètres superficiels joignent au nord le surplus non vendu de l'immeuble en question, au sud la rue du Champ-de-Foire, à l'est la rue Verte, dont ils doivent faire partie, et à l'ouest les bâtiments aujourd'hui en cours de construction de M. Angelo Bolognesi.

Cette vente a été faite à raison de 8 francs le mètre superficiel, soit pour la totalité moyennant la somme de 934 francs 8 centimes, payable sans intérêts, dans les quinze jours qui suivront l'accomplissement des formalités de transcription hypothécaire et de purge légale ;

Avec déclaration que ladite notification lui était faite pour qu'il eût à requérir, si bon lui semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi,

telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait convenables, et que, faute par lui de le faire dans ledit délai et icelui passé, le terrain dont s'agit passerait à la ville de Saumur quitte et libre de toutes charges et hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, outre les vendeurs :

1^o Charles Couléon, chirurgien, et dame Renée Gautier, père et mère de M^{me} veuve Michel-Jacques Toché ;

2^o Louise Jony, épouse de M. Louis Couléon, père et mère du sieur Charles Couléon, susnommé ;

3^o René Jony et Louise Tremreau, son épouse, père et mère de la dame Louise Couléon, susnommée ;

4^o Pour partie, Jeanne Bernard, veuve de Pierre Baugé ;

5^o Pour autre partie, Jean Caillard de la Monnerie et dame Marthe Amiraunt, sa femme ;

Et que tous ceux, autres que les sus-nommés, du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèque légale, n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification, conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le quinze mars mil huit cent cinquante-neuf.

(117) Signé : LABICHE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE OSSANT.

Les créanciers de la faillite du sieur Ossant, marchand à Saint-Lambert-des-Lévéés, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de commerce, à se présenter, le 24 mars courant, 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

SUCCESSION

EN DÉSHERENCE.

Par jugement du Tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), en date du 31 juillet dernier, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a été envoyée en possession provisoire des biens de la succession de CHAUSSEE, Julien, enfant des Hospices de Saumur, soldat au 3^{me} régiment de zouaves, décédé en Orient, le 25 mars 1856, et a été autorisée à faire les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code Napoléon.

Saumur, le 17 mars 1859.

Le Receveur des Domaines, LINACIER.

(119)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite

UNE PETITE PROPRIÉTÉ appelée

LA TUFFERIE,

Située à Saumur, faubourg de Nantilly, rue de la Grande-Goeule-du-Loop.

Consistant en bâtiments d'habitation, cour, plusieurs belles caves, trois jardins ayant de très-beaux arbres en rapport, notamment des pêchers qui ont jusqu'à sept mètres d'étendue et un beau carré d'asperges, le tout en un seul tenant entourés de murs de clôtures, et contenant soixante-onze ares.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux à Saumur. (120)

MAISON ET JARDIN

A LOUER

OU A VENDRE

au Pont-Fouchard,

Occupés par M^{me} veuve Tailbouis.

S'adresser à M. SIMON cordonnier, place Bilange. (121)

Etude de M^e MAUBERT, huissier-audencier à Saumur.

Grande Vente Mobilière

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 20 mars 1859, à midi précis, et jours suivants, au lieu des Grippes, commune du Vaodelnay-Rillé, et sur une carrière située non loin des Grippes, commune de Douces, il sera procédé, par le ministère de M^e Maubert, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de pierres à chaux et de pierres taillées et non taillées, propres et destinées pour tombes ou pour constructions, charrettes, tombereaux, cheval, harnais, chaux hydraulique cuite en poudre, charbon de terre, grand nombre de sacs vides en toile, vin, fûtaillies, pavés en pierres, bois de charpente, et quantité d'outils et ustensiles de toute sorte.

On paiera comptant. (115)

On demande un APPRENTI CUISINIER à l'Hôtel de France de Saumur. (107)

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE J^H ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt : chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

DRAGÉES ANTI-BLENNORRHAGIQUES

de GUIGON, pharmacien, 167, rue St-Honoré, à Paris,

Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles.

GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infailible.

Dépôt : à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (31)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

6^{me} ANNÉE

Administration, 7, rue de la Bourse.

LE CRÉDIT FINANCIER

UN AN : 4 FRANCS

Administration, 7, rue de la Bourse.

Opérations de Banque et de Bourse. Caisse de Dépôts, Reports, Bénéfices payés tous les mois.

Pour toutes demandes et lettres, écrire franco à MM. E. PÉGOT-OGIER et C^{ie}, ou à M. le Directeur du Crédit financier, rue de la Bourse, 7. — Pour envois de fonds, envoyer par lettres chargées, et dans les villes où la Banque de France a des succursales, verser au crédit de MM. E. Pégot-Ogier et C^{ie}, banquiers.

MM. E. Pégot-Ogier et C^{ie} se chargent pour le compte de leurs clients, de souscrire, acheter et vendre tous effets publics, actions, obligations industrielles de France et de l'étranger ; — prendre part, sur ordres, à tous emprunts, soit d'Etats, villes et compagnies, à tous travaux publics, entreprises commerciales et industrielles ; — faire des avances ou ouvrir des crédits, en compte-courant, sur dépôts de titres, effets publics, actions ou obligations ; — recevoir des sommes en compte-courant, et tous titres en dépôt.

Caisse de report recevant toutes sommes pour être utilisées en REPORTS. Le report est une opération lucrative et sûre, puisqu'elle repose toujours sur actions ou obligations offrant toutes garanties. Versement à volonté. (Chaque compte-courant est arrêté au bout d'un mois). Il est délivré à chaque déposant un récépissé extrait du livre à souche.

MM. Pégot-Ogier et C^{ie} se chargent d'acheter ou vendre à TERME toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, rentes, chemins, mobiliers, actions industrielles, sur dépôt de garantie ou couverture en titres ou espèces.

MM. Pégot-Ogier et C^{ie} se chargent de représenter leurs clients aux assemblées des actionnaires et dans toutes les affaires où leurs intérêts se trouvent engagés ; de toucher tous les effets publics, arrérages de rentes, coupons d'actions ou d'obligations, etc. ; d'opérer les versements appelés ; de convertir les titres, d'effectuer les dépôts, retraits ou renouvellements de dépôts d'actions ; de fournir les renseignements les plus exacts sur la valeur de tous les titres, et, en général, sur toutes les opérations de finances.

LES COURTAGES SONT INVARIABLEMENT LES MÊMES QUE CEUX FIXÉS PAR LE PARQUET DE PARIS.

LE CRÉDIT FINANCIER, journal hebdomadaire, le meilleur marché de tous les journaux, quatre francs par an pour Paris et les départements, paraît le dimanche matin et contient : un article SITUATION, résumé général de la Bourse de la semaine ; une CHRONIQUE des Chemins de fer français et étrangers, renseignements sur les lignes projetées ou en cours d'exécution, détails de service ; FAITS DIVERS et nouvelles, inventions, applications de la science à l'industrie, détails commerciaux sur les denrées de première nécessité ; BIOGRAPHIE spéciale, commerciale, scientifique, financière ; ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES, paiements d'intérêts et de dividendes ; JURISPRUDENCE commerciale ; BULLETIN des théâtres de Paris ; COURRIER DE LA SEMAINE et feuilleton ; enfin, un TABLEAU de la Bourse relevé sur la cote officielle.

(102)

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,